

AVIS PUBLIC

Dérogation Mineure

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 364 rue Saint-Joseph, à la salle La Chapelle, le 2 février 2026 à 19h00, à Laurier-Station. Au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande formulée pour le lot 3 950 692, localisé au 129 rue Jean XXIII

La demande a pour but de régulariser la marge arrière de la résidence principale qui est dérogatoire au règlement de zonage 02-17 actuellement en vigueur, lors de la construction de l'agrandissement en 1975 autorisé par le permis 236, l'agrandissement a été réalisé avec une marge de recul arrière à 3.67 mètres au lieu de 9.0 mètres tel que prescrit.

Donné à Laurier-Station, ce 15^e jour de janvier 2026

Claudine Fontaine
Directrice générale,
greffière-trésorière par intérim